



MaPrimeRénov'

Réouverture partielle fin septembre pour les rénovations d'ampleur

Il sera possible de déposer sur la plateforme de nouvelles demandes pour les rénovations d'ampleur à compter du 30 septembre 2025. Mais les conditions d'éligibilité se trouvent clairement réduites aux ménages très modestes, pour un logement classé en E, F ou G du DPE, et pour un nombre limité à 13 000 dossiers d'ici la fin 2025.

La ministre du Logement vient de confirmer la réouverture de MaPrimeRénov' pour les rénovations d'ampleur en septembre 2025.

Toutefois, la date précise se trouve repoussée au 30 septembre et les barèmes s'avèrent revus à la baisse. De fait, l'aide ne pourra financer que des logements classés en E, F ou G selon le DPE et des ménages très modestes dans un premier temps. Par ailleurs, le plafond de prise en compte des travaux aidés chutera de 70 000 € à 30 000 € pour un saut de deux classes DPE, à 40 000 € pour un saut de 3 classes ou plus. De plus, le bonus « sortie de passoire » est supprimé.

En complément, afin de tenir dans le budget alloué pour 2025, le dispositif devient contingenté, avec un volume maximum de 13 000 aides accordées entre fin septembre et fin 2025 (on en compte en moyenne 10 000 par mois sur la période janvier-mai). Ce plafond sera réparti en région, puis auprès des délégataires locaux de l'Anah (départements et EPCI).

Un pilotage fin, qui reste à définir, permettra, en cas de non atteinte du contingent, d'élargir un peu le champ de l'aide.

Ces règles resteront en vigueur en 2026. Enfin, les aides MaPrimeRénov' aux gestes simples et aux copropriétés ne subissent aucune modification pour l'heure, même si la ministre a clairement annoncé qu'il faudrait mener le combat pour le maintien des monogestes en 2026.

Pour la FFB, cette réouverture est bienvenue, même si elle s'avère très partielle. Mais le véritable combat reste celui de la loi de finances pour 2026.